



est-il possible de contester une facture d'eau ?

Par **tatakaro**, le **16/10/2009** à **19:08**

Bonjour

Lors de la reparation d'une fuite avant compteur d'eau, un agent avait remplacé celui-ci. L'index de depose etait de 3865.

Pour la periode du 03.02.2004 au 24.02.2009, nous aurions reellement consommé 3148m3 alors qu'il nous avait été facturé 700m3.

Se presente aujourd'hui, une facture de 7238.08euros soit 2448m3 d'eau.

Nous est-il possible de contester cette facture compte tenu que nous sommes dans l'incapacité de la regler, existe-t-il un recours?

Merci